



**Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat**

Seine-Maritime

Présidence  
DM/RPO/JP 135-13  
Mandature 2010 – 2015  
Assemblée Générale 2010-2015/2013-13

## EXTRAIT DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 02 JUILLET 2013

*Le Président MOULARD fait l'appel des membres et informe l'assemblée que le quorum est atteint puis il ouvre la séance à 09h45.*

**Préliminaire : Approbation du procès-verbal en date du 17/06/13**

### VOTE :

**LE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE QUI S'EST TENUE LE 17 JUIN 2013 EST ADOPTE À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.**

## DECLINAISON DE MESURES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE REDRESSEMENT

**Point n°1 : Vote de la suppression d'un emploi permanent de « assistant administratif », pourvu, sous réserve d'un avis préalablement émis par la commission paritaire locale.**

*Documents de travail transmis préalablement :*

- Note motivant la suppression d'un emploi permanent, pourvu, de « assistant administratif » (document n°1).

*Résolution 2010-2015/ 2013-13/ AG 73 :*

### VOTE :

**LA PROPOSITION DE SUPPRESSION D'UN EMPLOI PERMANENT DE « ASSISTANT ADMINISTRATIF », POURVU, EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.**

**Point n°2 : Vote de la suppression d'un emploi en situation contractuelle de CDI, non permanent de « chargé de développement économique », pourvu, sous réserve d'un avis préalablement émis par la commission paritaire locale.**

*Documents de travail transmis préalablement :*

- Note motivant la suppression d'un emploi en situation contractuelle de CDI, non permanent, pourvu, de « chargé de développement économique » (document n°2).

Résolution 2010-2015/ 2013-13/ AG 74 :

**VOTE :**

**LA PROPOSITION DE SUPPRESSION D'UN EMPLOI EN SITUATION CONTRACTUELLE DE CDI, NON PERMANENT DE « CHARGE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE », POURVU, EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.**

**Point n°3 : Vote de la suppression de deux emplois permanents de « secrétaire», pourvus, sous réserve d'un avis préalablement émis par la commission paritaire locale.**

Documents de travail transmis préalablement :

- Note motivant la suppression des deux emplois permanents, pourvus, de « secrétaire » (document n°3).

Résolution 2010-2015/ 2013-13/ AG 75 :

**VOTE :**

**LA PROPOSITION DE SUPPRESSION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS DE « SECRETAIRE», POURVUS, EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.**

**Point n°4 : Vote de la suppression d'un emploi permanent de « responsable d'une unité pédagogique », pourvu, sous réserve d'un avis préalablement émis par la commission paritaire locale.**

Documents de travail transmis préalablement :

- Note motivant la suppression de l'emploi permanent, pourvu, de « responsable pédagogique » (document n°4)

Résolution 2010-2015/ 2013-13/ AG 76 :

**VOTE :**

**LA PROPOSITION DE SUPPRESSION D'UN EMPLOI PERMANENT DE « RESPONSABLE D'UNE UNITE PEDAGOGIQUE », POURVU, EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.**

**Point n°5 : Vote de la suppression d'un emploi « agent de service», non permanent, en situation contractuelle de CDD, pourvu, et dont le terme est le 31/12/2015, affecté au CFA du HAVRE, sous réserve d'un avis préalablement émis par la commission paritaire locale.**

Documents de travail transmis préalablement :

- Note motivant la suppression de l'emploi, en CDD, pourvu, de « agent de service » (document n° 5).

Résolution 2010-2015/ 2013-13/ AG 77 :

**VOTE :**

**LA PROPOSITION DE SUPPRESSION D'UN EMPLOI « AGENT DE SERVICE», NON PERMANENT, EN SITUATION CONTRACTUELLE DE CDD, POURVU, ET DONT LE TERME EST LE 31/12/2015, AFFECTE AU CFA DU HAVRE, EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.**

**Point n°6 : Vote de la suppression d'un emploi « agent de service », non permanent, en situation contractuelle de CDD, pourvu, et dont le terme est le 31/12/2015, affecté au CFA de ROUEN, sous réserve d'un avis préalablement émis par la commission paritaire locale.**

*Documents de travail transmis préalablement :*

- *Note motivant la suppression de l'emploi, en CDD, pourvu, de « agent de service » (document n° 5).*

*Résolution 2010-2015/ 2013-13/ AG 78 :*

**VOTE :**

**LA PROPOSITION DE SUPPRESSION D'UN EMPLOI «AGENT DE SERVICE», NON PERMANENT, EN SITUATION CONTRACTUELLE DE CDD, POURVU, ET DONT LE TERME EST LE 31/12/2015, AFFECTE AU CFA DE ROUEN, EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.**

**Point n°7 : Vote de la suppression d'un emploi « agent de service », non permanent, en situation contractuelle de CDI, pourvu, affecté au CFA du HAVRE, sous réserve d'un avis préalablement émis par la commission paritaire locale.**

*Documents de travail transmis préalablement :*

- *Note motivant la suppression d'un emploi en situation contractuelle de CDI, pourvu, de «agent de service » (document n°5).*

*Résolution 2010-2015/ 2013-13/ AG 79 :*

**VOTE :**

**LA PROPOSITION DE SUPPRESSION D'UN EMPLOI « AGENT DE SERVICE », NON PERMANENT, EN SITUATION CONTRACTUELLE DE CDI, POURVU, AFFECTE AU CFA DU HAVRE, EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.**

**Point n°8 : Vote de la suppression d'un emploi permanent de « professeur », affecté au CFA de ROUEN, pourvu, sous réserve d'un avis préalablement émis par la commission paritaire locale.**

*Documents de travail transmis préalablement :*

- *Note motivant la suppression d'un emploi permanent, pourvu, de « professeur » (document n°6).*

*Résolution 2010-2015/ 2013-13/ AG 80 :*

**VOTE :**

**LA PROPOSITION DE SUPPRESSION D'UN EMPLOI PERMANENT DE « PROFESSEUR », AFFECTE AU CFA DE ROUEN, POURVU, EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.**

**Point n°9 : Vote de la suppression de deux emplois « professeurs », non permanents, en situation contractuelle de CDD et dont le terme est le 31/12/2015, affectés aux CFA de ROUEN et du HAVRE, sous réserve d'un avis préalable émis par la commission paritaire locale.**

*Documents de travail transmis préalablement :*

- *Note motivant la suppression de deux emplois en situation contractuelle de CDD, non permanents, pourvus, de « professeur » (document n°6).*

*Résolution 2010-2015/ 2013-13/ AG 81 :*

**VOTE :**

**LA PROPOSITION DE SUPPRESSION DE DEUX EMPLOIS « PROFESSEURS », NON PERMANENTS, EN SITUATION CONTRACTUELLE DE CDD ET DONT LE TERME EST LE 31/12/2015, AFFECTES AUX CFA DE ROUEN ET DU HAVRE, EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.**

**Point n°10: Vote de la grille des emplois rectifiée en conséquence.**

*Documents de travail transmis préalablement :*

- *Projet de grille des emplois (document n°7).*

*Résolution 2010-2015/ 2013-13/ AG 82 :*

**VOTE :**

**LA GRILLE DES EMPLOIS RECTIFIEE EN CONSEQUENCE EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.**

*Le Président MOULARD lève la séance à 11h00.*

**Dominique MOULARD,**  
Président de la CMA 76

